



Mme Estherine Fotabong

Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la durabilité environnementale (AUDA-NEPAD)

La crise de la gestion des déchets en Afrique



La production de déchets en Afrique va tripler d'ici 2050 : passant de 174 millions à plus de 500 millions de tonnes par an.

Seulement 55 % des déchets sont collectés ; 90 % des déchets collectés sont mis en décharge ou incinérés.

Composé à 57 % de matières organiques et à 13 % de plastique – fort potentiel de compostage et de recyclage

Des infrastructures inadéquates et des lacunes politiques bloquent les solutions

Un investissement urgent peut transformer la crise en croissance durable.

Pourquoi agir maintenant ?

- Chaque jour, une mauvaise gestion des déchets menace des vies, pollue notre environnement et affaiblit les villes.
- Pourtant, le secteur informel des déchets, souvent négligé, permet déjà d'éviter des milliers de tonnes d'émissions de CO₂, de garder les rues plus propres et de fournir des matériaux recyclés issus des déchets.
- Ignorer le problème favorise l'apparition de maladies telles que le choléra, le paludisme, la dengue, etc. Il contamine l'eau et l'air dont nous dépendons.
- Agir maintenant signifie exploiter les solutions existantes, protéger la santé publique et construire des villes résilientes et durables.
- Le coût du retard se mesure en vies humaines, et pas seulement en dollars.

Obstacles à travers l'Afrique

- Une mauvaise gestion des déchets coûte chaque année des milliards de dollars à l'Afrique.
- Les municipalités et les collectivités locales consacrent plus de 30 % de leurs recettes aux services de gestion des déchets.
- Pourtant, seuls 4 % des déchets municipaux solides sont recyclés, alors qu'environ 70 % sont recyclables.

Cependant, des obstacles importants pe



- **Une gouvernance fragmentée**, avec plusieurs ministères (environnement, collectivités locales, santé, industrie) et des mandats peu clairs.
- **Un financement insuffisant** et de graves lacunes dans les données sur les quantités et la composition des déchets.
- **Des lois obsolètes** et une application insuffisante nuisent au respect des réglementations.
- **Une technologie inadaptée**, avec des solutions importées à forte intensité énergétique (par exemple, des incinérateurs) souvent inadaptées aux flux de déchets locaux et difficiles à entretenir.

Que fait-on ?

Priorités politiques	Interventions clés
L'Agenda 2063 de l'UA, objectif 7 , qui aspire à des économies écologiquement durables et résilientes au changement climatique au sein des communautés africaines.	Décision prise par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en juillet 2025 pour que l'AUDA-NEPAD et les partenaires de développement favorisent la cohérence des politiques et la mobilisation des ressources pour l'action régionale.
L'article 24 de la Charte africaine met l'accent sur le droit à un environnement décent, propre et sain.	Le Panel africain de haut niveau sur les technologies émergentes (APET) encourage les pays africains à utiliser des technologies numériques et respectueuses de l'environnement pour une gestion efficace des déchets.
Les États membres africains s'efforcent d'aligner la gestion des déchets sur leurs objectifs de contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs objectifs de développement durable (ODD) .	Le Rwanda n'autorise pas les passagers entrant sur son territoire à franchir ses frontières avec des plastiques à usage unique. Tous les sacs en plastique à usage unique sont confisqués et recyclés.
Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique (2008) . Elle réaffirme l'engagement des pays africains à mettre en œuvre la Convention de Bamako.	En 2003, l'AUDA-NEPAD, avec le soutien d'ONU-HABITAT, a mis en œuvre le Programme des villes du NEPAD. Ce programme visait à relever les défis liés à l'urbanisation et au développement dans les villes africaines suivantes : Bamako, Douala, Durban, Lagos, Lusaka, Nairobi et Rabat.
Déclaration de Bali (2008) sur la « Gestion des déchets pour la santé humaine et les moyens de subsistance ».	L'Éthiopie utilise la décharge de Koshe à Addis-Abeba. Cette décharge a été transformée en une usine de valorisation énergétique des déchets. Environ 1 400 tonnes, soit 80 % de l'approvisionnement énergétique d'Addis-Abeba.
La Convention de Bamako (1991) sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontaliers et de la gestion des déchets dangereux en Afrique.	Le Kenya a activement géré la collecte des déchets en augmentant le système de recyclage à environ 90 % de tous les déchets collectés.
La Convention de Bâle (1989) sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	L'Afrique du Sud tire parti d'applications pour smartphones conviviales afin de faciliter la rapidité du service et le paiement des factures grâce à des notifications push, améliorant ainsi la rentabilité de la collecte des déchets.

Conclusion et recommandations

- Volonté politique : Il est impératif que la gestion des déchets soit placée sous la responsabilité des plus hautes instances politiques des pays africains. Une volonté politique est nécessaire pour reproduire à plus grande échelle les initiatives couronnées de succès.
- Amélioration des politiques : La gestion des déchets doit être considérée comme une question transversale, intégrée dans les plans de développement nationaux, les contributions déterminées au niveau national (CDN), le développement urbain, la santé publique et les politiques industrielles. La mise en œuvre et l'application efficaces des politiques liées à la gestion des déchets contribueront grandement à garantir une gestion durable des déchets.
- Adhésion du public : une communication solide établissant un lien entre la réforme de la gestion des déchets et l'emploi et la santé est nécessaire pour une gestion efficace des déchets. Le secteur informel doit être reconnu et intégré dans la gestion des déchets à plus grande échelle.
- Coopération régionale : il est nécessaire d'harmoniser les normes en matière de déchets et de responsabilité élargie des producteurs au-delà des frontières. Cela permettra de garantir que les pays maintiennent des pratiques similaires en matière de gestion des déchets.

Merci